

Barème de la pension alimentaire 2026 : le tableau de référence

Table de référence indicative du ministère de la Justice, valeurs 2026. Document offert par miraparent.com.

La formule, par enfant : pension = (revenu net mensuel du parent qui verse – 652 € de minimum vital) × taux du tableau.

NOMBRE D'ENFANTS	DROIT DE VISITE RÉDUIT	DROIT DE VISITE CLASSIQUE	RÉSIDENTE ALTERNÉE
1 enfant	18 %	13,5 %	9 %
2 enfants	15,5 %	11,5 %	7,8 %
3 enfants	13,3 %	10 %	6,7 %
4 enfants	11,7 %	8,8 %	5,9 %
5 enfants	10,6 %	8 %	5,3 %
6 enfants	9,5 %	7,2 %	4,8 %

Exemple : 2 000 € net, 1 enfant, garde classique : $(2\,000 - 652) \times 13,5 \% = 182 \text{ € par mois}$.

Exemple : 1 800 € net, 1 enfant, résidence alternée : $(1\,800 - 652) \times 9 \% = 103 \text{ € par mois}$.

Barème indicatif : seul le juge aux affaires familiales, ou un accord homologué entre les parents, fixe le montant final. Minimum vital de 652 € : valeur au 1er avril 2026, revalorisée chaque année. Sources : justice.fr (simulateur officiel), service-public.gouv.fr (fiche F1249). Simulateur en une saisie et guide complet : www.miraparent.com/blog/bareme-pension-alimentaire/